

Le 11 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 septembre 2018 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2018-09-109 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 septembre 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2018-09-110 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 septembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI
7	ADMINISTRATION

Le 11 septembre 2018

7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU TYPE D'AFFECTATION «COMMERCE» SOIT L'AFFECTATION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES»; DE REMPLACER, AU PLAN 3, L'AFFECTATION «PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE» DES LOTS NUMÉROS 4 611 774 ET 4 611 776 PAR L'AFFECTATION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES» ET DE REMPLACER, AU MÊME PLAN 3, L'AFFECTATION «HABITATION DE BASSE DENSITÉ» DU LOT NUMÉRO 1 574 897 PAR L'AFFECTATION «PARC»
7.1.2	ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-9 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES, D'AJOUTER DE NOUVEAUX USAGES TEMPORAIRES POUR LA PÉRIODE HIVERNALE, DE REMPLACER LA ZONE PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE Pb-2 PAR LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE Cb-1 ET DE DÉTACHER UN LOT DE LA ZONE RÉSIDENNELLE Ra-8 AFIN DE CRÉER LA ZONE-PARC Pa-6
7.1.3	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-4 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'INSÉRER LES DÉFINITIONS DES TERMES « ABRI UTILITAIRE TEMPORAIRE » ET « ABRI PORTIQUE TEMPORAIRE »
7.1.4	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 639-1 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
7.1.5	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2018-01 / DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIES PUBLIQUES
7.1.6	ACTE DE VENTE / LOT 1 574 861 / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.7	ACTE DE VENTE / LOTS 1 574 935 ET 1 574 936 / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2018-09-111 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 14 AOÛT 2018

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 août 2018 sans modification.

ADOPTÉE

2018-09-112 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

- 2018-09-113 7.1.1 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU TYPE D'AFFECTION «COMMERCE» SOIT L'AFFECTION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES»; DE REMPLACER, AU PLAN 3, L'AFFECTION «PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE» DES LOTS NUMÉROS 4 611 774 ET 4 611 776 PAR L'AFFECTION «COMMERCE DE SERVICES TECHNIQUES» ET DE REMPLACER, AU MÊME PLAN 3, L'AFFECTION «HABITATION DE BASSE DENSITÉ» DU LOT NUMÉRO 1 574 897 PAR L'AFFECTION «PARC»**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 10 juillet 2018 un projet de règlement portant le numéro 570-5 modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2018 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 570-5 intitulé :

« Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'ajouter un nouveau type d'affectation «Commerce» soit l'affectation «Commerce de services techniques»; de remplacer, au plan 3, l'affectation «Publique-communautaire» des lots numéros 4 611 774 et 4 611 776 par l'affectation «Commerce de services techniques» et de remplacer, au même plan 3, l'affectation «Habitation de basse densité» du lot numéro 1 574 897 par l'affectation «Parc» ».

ADOPTÉE

- 2018-09-114 7.1.2 **ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-9 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE COMMERCES DE SERVICES TECHNIQUES, D'AJOUTER DE NOUVEAUX USAGES TEMPORAIRES POUR LA PÉRIODE HIVERNALE, DE REMPLACER LA ZONE PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE Pb-2 PAR LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE Cb-1 ET DE DÉTACHER UN LOT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE Ra-8 AFIN DE CRÉER LA ZONE-PARC Pa-6**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 10 juillet 2018 un premier projet de règlement portant le numéro 572-9 modifiant le règlement de zonage numéro 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2018 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement numéro 572-9 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de créer une nouvelle catégorie de commerces de services techniques, d'ajouter de nouveaux usages temporaires pour la période hivernale, de remplacer la zone publique-communautaire Pb-2 par la nouvelle zone commerciale Cb-1 et de détacher un lot de la zone résidentielle Ra-8 afin de créer la zone-parc Pa-6 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

ADOPTÉE

2018-09-115 7.1.3 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-4 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'INSÉRER LES DÉFINITIONS DES TERMES « ABRI UTILITAIRE TEMPORAIRE » ET « ABRI PORTIQUE TEMPORAIRE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 10 juillet 2018 un projet de règlement portant le numéro 574-4 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 574;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2018 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 574-4 intitulé :

« Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'insérer les définitions des termes « Abri utilitaire temporaire » et « Abri portique temporaire ».

ADOPTÉE

2018-09-116 7.1.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 639-1 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller monsieur Yves de Repentigny présente et dépose le projet de règlement numéro 639-1 modifiant le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux numéro 639 afin de prévoir des règles d'après-mandat pour les employés municipaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2018-09-117 7.1.5 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2018-01 / DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour le déneigement et entretien hivernal des voies publiques, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 août 2018 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro MTV-2018-01;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation A. Rodrigue inc., 1741, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 2Z2, pour le déneigement et entretien hivernal des voies publiques, et ce, pour un montant totalisant quatre-vingt mille deux cent cinquante-deux dollars et cinquante-cinq cents (80 252,55 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV-2018-01;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2018-09-118 7.1.6 ACTE DE VENTE / LOT 1 574 861 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre d'achat telle que présentée par l'Église Copte Orthodoxe de Saint-Jean-Baptiste le 14 août 2018, et ce, conformément aux termes, prix et conditions y mentionnés;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil autorise la vente à l'Église Copte Orthodoxe de Saint-Jean-Baptiste de l'emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 574 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, avec la bâtisse y dessus érigée portant le numéro 120, 3^e Boulevard, Terrasse-Vaudreuil (Québec), J7V 8J5, et ce, pour un montant totalisant six cent soixante mille six cents dollars (660 600 \$);

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le montant requis de la vente soit déposé dans le fonds de parc de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2018-09-119 7.1.7 ACTE DE VENTE / LOTS 1 574 935 ET 1 574 936 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre d'achat telle que présentée par l'Église Copte Orthodoxe de Saint-Jean-Baptiste le 14 août 2018, et ce, conformément aux termes, prix et conditions y mentionnés;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil autorise la vente à l'Église Copte Orthodoxe de Saint-Jean-Baptiste de l'emplacement situé en la municipalité de Terrasse-Vaudreuil composé de deux lots connus et désignés comme étant les numéros 1 574 935 et 1 574 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, sans aucune construction y dessus érigée, et ce, pour un montant totalisant cent cinquante-neuf mille quatre cents dollars (159 400 \$);

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le montant requis de la vente soit déposé dans le fonds de parc de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2018-09-120 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-cinq mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt-trois cents (165 099,23 \$).

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2018-09-121 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 septembre 2018 à 20 h 48.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière